



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

COVID-19

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire.

CAS CONTACT

L'élève pourra rester en classe :

1. **si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif ;**
2. **et si les autotests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents).**

À défaut de présentation des documents 1 et 2, un isolement de 7 jours sera réalisé.

J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact